

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de VILLENAUXE LA GRANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Date de la convocation : 09 avril 2021

Date d'affichage : 20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Barbara CARPANESE, maire.

Présents : BARRAT Aurélie, BUTTARD Christine, CARPANESE Barbara, CROUZET Réjane, DEFOSSE Michaël, FRANCOIS Eddie, GARNIER Bernadette, GUERINOT Damien, GUINOT Gilberte, HAMELIN Eric, LEGRAS Nicole, LEREDOTTE Sylvie, LOPEZ-DESROCHES Richard, MATHIAS Jean Yves, MILLET Elisabeth, TORCHET Elise

Représentés : BERGER Damien par GUERINOT Damien, CARIO Léo par DEFOSSE Michaël, MATHIS Sophie par TORCHET Elise, OUDARD Chantal par LOPEZ-DESROCHES Richard, POULLEAU Jérémy par CROUZET Réjane

Absents : POIRETTE Christian, VAN DER LINDEN Philippe

Secrétaire : Madame LEGRAS Nicole

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_15_04_30 - Budget Eau: Compte Administratif 2020					
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	20	17	0	3	1

Il est fait lecture du compte administratif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat exercice 2020

Fonctionnement

Dépenses : 171 669,92€

Recettes : 261 269,12€

Excédent de clôture : 89 599,20€

Investissement

Dépenses : 81 360,66€

Recettes : 132 493,40€

Excédent de clôture : 51 132,74€

Résultat de clôture exercice 2020

Fonctionnement : 157 045,40€

Investissement : -6 518,57€

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 .

2021_15_04_31 - Budget Eau: Compte Gestion 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_15_04_32 - Budget Eau: Budget Primitif 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 333 126.83€

Section d'investissement : 181 568.57€

2021_15_04_33 - Budget Eau: Affectation du résultat 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

Solde d'exécution section d'investissement : -6 518.57 €

Solde d'exécution section de fonctionnement : 157 045.40 €

L'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 48 518.57 € :

L'affectation Compte 1068 : 48 518.57€

Reports en R 002 : 108 526.83€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité.

2021_15_04_34 - Budget Assainissement :Compte Administratif 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	20	17	0	3	1

Il est fait lecture du compte administratif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat exercice 2020

Fonctionnement

Dépenses : 145 456.41€

Recettes : 201 714.73 €

Excédent de clôture : 56 258.32€

Investissement

Dépenses : 163 382.30€

Recettes : 90 893.91€

Excédent de clôture : -72 488.39€

Résultat de clôture exercice 2020

Fonctionnement : 130 368.77€

Investissement : 233 917.93€

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 .

2021_15_04_35 - Budget Assainissement : Compte Gestion 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_15_04_36 - Budget Assainissement : Budget Primitif 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 315 368.32€

Section d'investissement : 319 917.61€

2021_15_04_37 - Budget Maison Médicale : Compte Gestion 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_15_04_38 - Budget Maison Médicale : Compte Administratif 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	20	17	0	3	1

Il est fait lecture du compte administratif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat exercice 2020

Fonctionnement

Dépenses : 6 052.76€
Recettes : 31 000.27€
Excédent de clôture : 24 947.51€

Investissement

Dépenses : 692 890.97€
Recettes : 682 876.66€
Excédent de clôture : -10 014.31€

Résultat de clôture exercice 2020

Fonctionnement : 44 068.80€
Investissement : 169 387.15€

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 .

2021_15_04_39 - Budget Maison Médicale :Budget Primitif 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	19	0	2	0

Madame le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 52 868.80€

Section d'investissement : 591 691.70€

2021_15_04_40 - Budget Principal :Compte Administratif 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	20	17	0	3	1

Il est fait lecture du compte administratif 2020 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat exercice 2020

Fonctionnement

Dépenses : 1 617 898.13€

Recettes : 1 956 378.00€

Excédent de clôture : 338 479.87€

Investissement

Dépenses : 613 910.48€

Recettes : 641 348.91€

Excédent de clôture : 27 438.43€

Résultat de clôture exercice 2020

Fonctionnement : 633 765.43€

Investissement : -215 537.51€

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 .

2021_15_04_41 - Budget Principal :Compte Gestion 2020					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021_15_04_42 - Vote des Taxes					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.38 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.46 %

- Cotisation foncière des entreprises : 18.00 %

2021_15_04_43 - Budget Principal : Affectation du résultat					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

Solde d'exécution section d'investissement : -215 537.51 €

Solde d'exécution section de fonctionnement : 633 765.43€

L'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 415 537.51 € :

L'affectation Compte 1068 : 415 537.51€

Reports en R 002 : 218 227.92€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

2021_15_04_44 - Budget Principal: Budget Primitif 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Madame le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 196 291.92€

Section d'investissement : 1 387 157.41€

2021_15_04_45 - Rénovation énergétique : demande de subventions.					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de procéder à une isolation optimale des écoles. Le bureau 3iA 10 rue Carré 10 000 Troyes, spécialisé dans les études thermiques a été contacté afin de réaliser une première approche de l'existant pour tous les bâtiments communaux.

Cette étude ainsi que les travaux, sont subventionnables dans le cadre du programme climaxion soutenu par la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de valider la mission d'étude incluant les options pour atteindre les objectifs fixés par le programme CLIMAXION
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis concernant l'étude thermique et la mission « basse énergie » pour un montant de 20 400 € HT soit 24 480.00€ TTC.
- Charge M. le Maire de monter les dossiers de subvention s'y afférant.

2021_15_04_46 - Maison Médicale : Règlement Intérieur					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	18	0	3	0

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en œuvre d'un règlement intérieur de la maison médicale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement intérieur.

2021_15_04_47 - Maison Médicale : baux professionnels					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'établissement des baux professionnels pour les locataires de la maison médicale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire de signer les baux professionnels.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

